

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **trente mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 mars 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Dominique ATTUEL

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_59**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services, avec :

- La création d'un poste de brigadier-chef principal en vue d'un recrutement par voie de mutation au 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Plusieurs suppressions de postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 28 février 2023. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements :

<b>Grade</b>
-1 poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
-1 poste de rédacteur
-1 poste de technicien Ppal 1 <sup>ère</sup> classe
-2 postes de technicien
-2 postes d'Agent de Maîtrise principal
-3 postes d'Agent de Maîtrise
-1 poste d'Agent de Maîtrise 32h12
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe 28h
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe
-7 postes d'Adjoint technique
-1 poste d'Adjoint technique 24h30

-1 poste d'Adjoint technique 17h30
-1 poste d'Adjoint d'animation
-1 poste d'Adjoint d'animation 14h40
-2 postes d'Educateur de jeunes enfants
-1 poste d'Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 Poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe 32h12
-4 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 poste d'adjoint du patrimoine

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

**Vu**, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**Considérant**, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services,

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

**APRES** en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte de la nécessité :

- De créer un poste de brigadier-chef principal en vue d'un recrutement par voie de mutation au 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Et de plusieurs suppressions de postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 28 février 2023. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements :

<b>Grade</b>
-1 poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
-1 poste de rédacteur
-1 poste de technicien Ppal 1 <sup>ère</sup> classe
-2 postes de technicien
-2 postes d'Agent de Maîtrise principal
-3 postes d'Agent de Maîtrise
-1 poste d'Agent de Maîtrise 32h12
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe 28h
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe
-7 postes d'Adjoint technique
-1 poste d'Adjoint technique 24h30
-1 poste d'Adjoint technique 17h30
-1 poste d'Adjoint d'animation
-1 poste d'Adjoint d'animation 14h40
-2 postes d'Educateur de jeunes enfants
-1 poste d'Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 Poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe 32h12
-4 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 poste d'adjoint du patrimoine

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*